

RÉFÉRENTIEL

Référentiel national

Cadre de référence pour la conservation préventive des collections muséales

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet et portée

Le présent référentiel nationale définit les principes, exigences et bonnes pratiques applicables à la conservation préventive des biens culturels conservés dans les musées et institutions patrimoniales relevant ou associées au Ministère des Arts et de la Culture. Il constitue un cadre commun destiné à harmoniser les pratiques de préservation, de manutention et de suivi des collections sur l'ensemble du territoire national.

Il s'adresse aux responsables de musées, aux conservateurs, aux régisseurs de collections ainsi qu'à tout personnel technique intervenant sur l'environnement de conservation des objets patrimoniaux.

Principes généraux de conservation préventive

La conservation préventive vise à limiter les risques de dégradation des collections par une action sur leur environnement plutôt que par une intervention directe sur les objets. Le référentiel rappelle les axes principaux à considérer par toute structure muséale :

- Contrôle et suivi des conditions climatiques (température, hygrométrie, éclairage) des espaces d'exposition et de réserve ;
- Prévention des risques biologiques (insectes, moisissures) et des risques physico-chimiques liés aux matériaux de stockage ;
- Sécurisation des collections face aux risques accidentels (incendie, dégât des eaux, vol, manipulation inadéquate) ;
- Planification des interventions de manutention et de transport dans des conditions maîtrisées ;
- Formation continue du personnel aux gestes et procédures de préservation.

Organisation et mise en œuvre

Chaque structure muséale est invitée à décliner ces principes dans un plan de conservation préventive adapté à ses collections, à ses locaux et à ses moyens, en lien avec les services techniques compétents du Ministère. Le

référentiel encourage la mise en place d'un suivi documenté des conditions de conservation ainsi que d'une évaluation périodique des risques encourus par les collections.

Domaine concerné	Objectif général	Référence complémentaire
Conditions climatiques	Stabilité et suivi régulier	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Manutention et transport	Réduction des risques de dommage	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Sécurité des espaces	Prévention des sinistres	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Formation du personnel	Diffusion des bonnes pratiques	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente

Suivi et actualisation

Ce référentiel a vocation à être révisé périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des normes et des pratiques en matière de conservation préventive. Les structures muséales sont invitées à se rapprocher des services compétents du Ministère des Arts et de la Culture pour toute question relative à son application ou à sa mise à jour.